

COMMUNIQUE DU 29 MAI 2020

INTERVENTION DU PREMIER MINISTRE

Gouvactu du 28 mai 2020

Les mesures prises sont décidées sur la base des réalités de la carte sanitaire de notre pays : 4 indicateurs, l'incidence (le nombre de personnes infectées sur une semaine sur 100 000 habitants), le taux de positivité des tests PCR, le facteur de reproduction du virus ou encore de contamination des autres (le R effectif), et le taux d'occupation des services de réanimation, permettent de classer les régions par couleur.

Le 2 juin est la deuxième étape du déconfinement. La prochaine étape est fixée au 22 juin.

PRINCIPES

Accélération de la réouverture des écoles, collèges et lycées

Redémarrage de l'activité économique

Réouverture de la plupart des derniers commerces fermés

Réouverture des cafés, bars et restaurants

Reprise progressive de la vie culturelle et sportive

Préparation des vacances

Respect des gestes barrière et de la distanciation physique

Maintien du télétravail

Maintien de la limitation des regroupements à 10 personnes

Attention particulière pour les personnes vulnérables

Vigilance particulière dans les départements oranges

TESTER, TRACER, ISOLER



TÉLÉCHARGEABLE SUR APP STORE ET PLAYSTORE

A compter du 2 juin, il est mis fin à l'interdiction de déplacement de plus de 100km de chez soi. Mais la vigilance demeure nécessaire : moins on circule, moins le virus se propage ; il convient d'éviter autant que possible les déplacements de longue distance

DÉPLACEMENTS

FIN DE L'INTERDICTION DES DÉPLACEMENTS DE PLUS DE 100KM

EUROPE

Jusqu'au 15 juin, maintien des restrictions aux frontières intérieures

Coordination européenne pour rouvrir les frontières intérieures à compter du 15 juin

HORS-EUROPE

Frontières extérieures actuellement fermées

Coordination européenne pour adopter une position commune à compter du 15 juin

HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES*

*VILLAGES VACANCES, MAISONS FAMILIALES DE VACANCES, AUBERGES COLLECTIVES ET CAMPINGS

● **ZONE VERTE**
Ouverture le 2 juin

● **ZONE ORANGE**
Ouverture le 22 juin

LES COLONIES DE VACANCES ROUVRIRONT LE 22 JUIN

DANS LE RESPECT DES RÈGLES SANITAIRES SPÉCIFIQUES

Si les indicateurs qui permettent de suivre l'évolution de l'épidémie démontrent un recul du virus, le déconfinement se poursuivra progressivement. En revanche, si ces mêmes indicateurs alertent sur une reprise de l'épidémie, alors le retour de certaines mesures de confinement ciblées sera envisagé.

DECONFINEMENT PHASE 2

Communiqué de presse du Ministère des sports

Les mesures pour le sport du 2 au 22 juin

Carte de France des départements par zone au 28/05/2020.



Etablissements recevant du public	
Zone verte	Dès le <u>2 juin</u> : réouverture des équipements sportifs de plein air, des plans d'eau, plages, rivières, ainsi que ceux couverts (gymnases, les salles de sport comme les piscines ...) en fonction du délai nécessaire à la remise en service des équipements concernés après plus de deux mois de fermeture.
Zone orange	A partir du <u>22 juin</u> : réouverture des équipements sportifs de plein air, des plans d'eau, plages, rivières, ainsi que ceux couverts
Sport de haut niveau	
2 juin	<ul style="list-style-type: none">• Tous les sportifs de haut niveau et les sportifs professionnels pourront reprendre une activité sportive• Cette autorisation s'accompagnera, pour les sports collectifs et de combat, d'un protocole de dépistage régulier• Cette reprise d'une activité n'autorisera toutefois pas les contacts pour les sportifs avant le 22 juin mais permettra de reprendre un entraînement sous surveillance, avec un suivi médical renforcé qui doit permettre d'isoler immédiatement tout sportif symptomatique et d'encadrer scrupuleusement le retour vers une pratique sportive à la normale
Evénements et rassemblements	
Espace public	Les rassemblements sont limités à 10 personnes
établissements couverts	La jauge d'accueil permise pour les organisateurs de manifestations, sera fixée à 5000 personnes maximum

REGLES APPLICABLES

L'accueil des publics et la pratique sportive devront respecter strictement les consignes sanitaires en vigueur :

- Pas de rassemblement de plus de 10 personnes dans l'espace public,
- Dans les équipements sportifs couverts comme ceux de plein air, lorsque la pratique sportive est organisée (club, association éducateur), le respect de la distanciation physique spécifique aux activités sportives sera impératif entre les pratiquants (10m pour une activité physique comme la course, 5m pour une activité à intensité modérée),
- Aucun sport collectif ou de combat n'y sera pratiqué,
- Application des gestes barrières,
- Pas de contact entre les pratiquants.

LE PLAN DE DE-CONFINEMENT FEDERAL

Le plan fédéral de déconfinement est mis en ligne sur le site de la FFDA. Il fixe les recommandations sur les conditions sanitaires de reprise des activités sportives pour la fédération et s'inscrit dans les directives gouvernementales en matière de sécurité des pratiquants et du respect des gestes barrières. Il s'articulera autour des activités autorisées, des conditions d'encadrement, des conditions d'hygiène et de désinfection.

Une synthèse est disponible dans le guide des sports à reprise différée (sports de combat, de salle, collectifs) : pratiques alternatives, édité par le Ministère des sports

Vous pouvez le télécharger sur la page suivante :

<http://www.sports.gouv.fr/accueil-du-site/actualites/article/des-guides-pratiques-post-confinement-lies-a-la-reprise-des-activites-physiques>

COMMUNICATION FEDERALE

La communication officielle de la fédération est faite par mail.

Vous pouvez retrouver les informations fédérales concernant le coronavirus sur le site dans la page des actualités et sur la page dédiée.

POUR PLUS D'INFORMATION

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

COVID-19

**CORONAVIRUS,
POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES**

- Ne pas se serrer la main
- Ne pas s'embrasser ni se faire d'accolade
- Se laver très régulièrement les mains
- Tousser ou éternuer dans son coude
- Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter
- SI VOUS ÊTES MALADE
Porter un masque chirurgical jetable

Vous avez des questions sur le coronavirus ?
[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)

0 800 130 000
(appel gratuit)

www.ut-capitole.fr/coronavirus